



JESSICA FRANCE
Association Loi 1901

JFRANCE/201213/13117
ASC/AG/YB/SG

*Association à But non Lucratif régi par la Loi de 1901
Déclarée à la Préfecture de l'Isère sous le numéro 1\19873, publiée au Journal Officiel du 14 août 1991, et immatriculée
à l'INSEE sous le numéro : 382 765 410 00016, Code NAF : 7112B*

CEA - Grenoble - 17, rue des Martyrs - 38054 GRENOBLE CEDEX 9.

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20
JUN 2013
N°30**

Le 20 juin 2013,
A 14h00,

Les membres de l'Association JESSICA FRANCE se sont réunis, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur seconde convocation, dans une salle de réunion de l'Hôtel MERCURE – Place d'Italie au 25, Boulevard Auguste Blanqui - 75013 PARIS.

Les membres fondateurs, actifs, associés et adhérents signent la feuille de présence lors de leur entrée en séance, tant en leur nom qu'au nom et pour le compte des membres qu'ils représentent.

Le quorum requis lors d'une seconde convocation tel qu'indiqué à l'article 18 des statuts étant réuni, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Monsieur Yves BOURDON, Président de l'Association, étant présent, est désigné comme Président de séance, et Maître Isabelle DESJARDINS-AZOULAY comme secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Philippe MALICET rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

0. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2012

*Le projet de compte rendu est consultable sur le site du programme CAP'TRONIC à l'adresse suivante :
<http://www.captronic.fr/Compte-rendu-AG-20-juin-2012.html>*

1. Lecture du rapport moral et du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
2. Lecture du rapport et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
3. Approbation des comptes clos le 31 décembre 2012 et du rapport moral et du rapport financier pour 2012 ; approbation des conventions réglementées ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
5. Renouvellement des administrateurs représentant les membres actifs
6. Renouvellement des administrateurs représentant les membres associés
7. Renouvellement des administrateurs non présidents de CIRP représentant les membres adhérents
8. Pouvoirs pour les formalités ;
9. Point sur l'activité 2013 ;
10. Questions diverses.

Il est procédé à un tour de table pour que chacun se présente.

Lecture du rapport moral et financier :

Il est fait lecture du rapport d'activité sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, Monsieur MALICET commente les résultats de l'activité 2012.

122 séminaires ont été organisés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012 ; on constate des dépenses plus proches de la réalité des coûts et une progression du nombre des participants PME.

Le nombre des adhésions est en augmentation en raison de la participation des PME aux ateliers.

Monsieur Jean-Philippe MALICET présente ensuite les thèmes technologiques des séminaires.

L'activité liée aux ateliers a été très importante.

L'activité liée aux contrats est en légère augmentation, sans toutefois atteindre le niveau record de 2010.

Monsieur Jean-Philippe MALICET présente l'activité par Inter-Région :

L'activité de l'Inter-région Sud-Est est en retrait du fait de l'absence d'un ingénieur ; le nouvel ingénieur n'étant arrivé qu'en septembre 2012

L'inter-région Paris Nord-Est a rencontré quelques difficultés pour organiser des ateliers sur la région parisienne, l'offre de formation étant déjà large sur la région.

Il est ensuite présenté la carte de France de l'activité détaillée par régions administratives.

Présentation des comptes clos le 31 décembre 2012 :

Puis la parole est donnée à Madame Brigitte ROUSSIN, qui présente les comptes annuels.

On constate une hausse globale du chiffre d'affaires liée à la ligne action collectives (ELECTRONIC DAYS), croissance qui se retrouvera dans les charges exploitation, les comptes relatifs aux actions collectives étant équilibrés par construction.

Le chiffre d'affaires lié aux adhésions est en croissance modeste, car il est calculé au prorata temporis et l'activité relative aux ateliers s'est surtout développée au second semestre et en fin d'exercice.

La ligne « subvention du ministère » est en hausse, mais ce chiffre n'est pas au maximum de ce qu'il aurait pu être car l'association n'a pas pu réaliser toutes les dépenses de personnel prévues (arrivée en mai de l'assistante pour l'inter-région Ouest, en septembre d'un ingénieur CAP'TRONIC et de l'ingénieur Logiciel Embarqué pour l'inter-région Sud-Est et en fin d'année du directeur de l'inter-région Sud-Est).

A l'analyse des dépenses de l'association, on constate une croissance de la sous-traitance financée par la DGCIS et également des frais de personnel, mais à minima, en raison de l'arrivée différée d'une partie du personnel initialement prévue au budget.

L'augmentation du poste « honoraires » résulte des dépenses d'honoraires pour le recrutement des nouveaux ingénieurs affectés au logiciel embarqué, y compris pour les personnels arrivés en 2013.

Cet exercice voit la fin du fond dédié pour la région Champagne-Ardenne.

Le montant, figurant à l'actif, des travaux d'aménagement et d'acquisition du mobilier correspond au déménagement de la direction nationale et de la direction Sud-Est.

Le poste des créances est en hausse en raison de l'inscription en créances des ré-adhésions 2012 des PME qui ont bénéficié du délai de deux mois pour ré-adhérer en fin d'année et on retrouve au passif la quote-part 2013 des adhésions 2012 qui sont en réelle croissance.

Le montant de subvention DGCIS à recevoir s'explique par le début de convention au 1^{er} décembre pour les actions de logiciel embarqué.

La subvention d'action collective à recevoir correspond à la subvention du FEDER en raison des délais de règlement.

On trouve également au passif la part de subvention de la DGCIS qui n'a pas été consommée.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 étant un léger déficit (3.601,00 €), il peut être considéré qu'il est quasiment à l'équilibre.

Lecture des rapports du commissaire aux comptes :

Monsieur BAUMANN, Commissaire aux Comptes donne ensuite lecture de son rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions règlementées.

Il expose qu'il a procédé personnellement à la révision des comptes et confirme qu'il les a certifiés sans réserve.

Evolution de la composition du Conseil d'Administration

Sont à pourvoir deux postes vacants de représentants des membres actifs suite au départ de Monsieur Jean-Louis PIERREY (CEA LIST) et aux absences de Monsieur PETIPREZ (ISEN).

Il conviendra pour remplacer Monsieur PIERREY de faire une proposition d'une personne du CEA LIST et il est proposé en remplacement de M. PETIPREZ, d'accepter la candidature du CMP Georges Charpak. Monsieur Jean-Philippe MALICET présente le CMP Georges Charpak.

Le poste de Président du CIRP pour l'inter-région Sud-Est est toujours à pourvoir, le souhait est de présenter lors de la prochaine réunion du prochain Conseil d'Administration un candidat qui soit un chef d'entreprise.

Il n'y a pas d'évolution des représentants des membres adhérents, aucune démission ni aucune nouvelle candidature n'ayant été déclarée.

Un poste reste toujours à pourvoir de représentant des membres associés.

Point sur l'activité 2013 :

Rapport d'activité

Monsieur Jean-Philippe MALICET présente et commente le niveau de l'activité 2013.

Le niveau de l'activité est bon notamment pour les contrats engagés qui représente 86 % des objectifs malgré l'augmentation significative de ces objectifs.

L'activité est bien engagée tant en nombre qu'en volume des contrats mais également en termes d'équilibre part DGCIS/part PME. A noter que le décalage entre contrats signés et contrats engagés est un décalage technique lié aux délais de retour des contrats.

L'activité par Inter-régions est différenciée suivant les contextes locaux, on constate cependant un bon équilibre des quatre Inter-régions et un bon ratio part PME/part financée.

IndustriesDays

Les IndustriesDays consistent en des rendez-vous d'affaires qui visent à faciliter les mises en relation entre donneurs d'ordres et fournisseurs, cette action étant portée par CAP'TRONIC et financée par la Région Ile-de-France, la logistique étant assurée par la société PROXIMUM.

Monsieur Jean-Philippe MALICET présente la liste des partenaires, le bilan des participations aux évènements et les chiffres des rendez-vous.

C'est un succès pour l'organisation mais également pour le principal financeur, la Région Ile-de-France. Il y a donc de fortes chances que l'opération soit reconduite dans les années à venir.

Pour CAP'TRONIC, le résultat de l'importante implication, en termes de temps consacré à cette action, se caractérise par les nombreux contacts obtenus.

A une question de Madame JULIE GALLAND sur le rôle des pôles de compétitivité partenaires de l'opération, il est répondu que les pôles communiquent largement auprès de leurs adhérents ; il y a une économie d'échelle par rapport aux journées organisées par les pôles, et la formule est plus appréciée que les salons parce que plus ciblée.

Trophées CAP'TRONIC

Il convient de fixer la date du jury le plus tôt possible en septembre pour pouvoir communiquer sur les projets nominés.

Après échange, la date retenue est le 5 septembre de 14h à 17 h à PARIS, le lieu restant à déterminer.

Les trophées seront remis le 7 octobre lors d'une journée intitulée « Cap sur l'Innovation ».

Monsieur Jean-Philippe MALICET présente le projet de programme de la manifestation.

Prochain Conseil d'Administration

La date du mercredi 20 novembre après midi est retenue.

La parole étant donnée, Madame THEVENOD précise que son nom s'orthographe avec un D à la fin, le projet de procès-verbal de la dernière assemblée générale devant être modifié en conséquence.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions de l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 20 juin 2012 dans la rédaction qui lui est soumise, après prise en compte de la remarque de Madame THEVENOD.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2012, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, en approuve les termes et approuve les comptes de l'exercice écoulé, qui font ressortir un déficit de (3.601,76 €).

Quitus est donné aux membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, décide d'imputer le résultat de l'exercice, soit un déficit de (3.601,76 €) au report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, en approuve les termes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale :

- renouvelle le mandat de deux des administrateurs représentant les membres actifs, soit Madame THEVENOD et M. PLAINCHAULT pour une nouvelle année ;
- Prend acte de rechercher un nouveau représentant du CEA LIST en remplacement de Monsieur PIERREY ;
- approuve la candidature du CMP Georges Charpak en tant que représentant des membres actifs pour l'inter-région Sud-Est, en remplacement de l'ISEN.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur BAUBAU, représentant les membres associés, pour une nouvelle année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs non présidents de CIRP représentant les membres adhérents, soit Messieurs LEIBOVICI et CITEAU, pour une nouvelle année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée.

Il est dressé un procès-verbal de l'assemblée générale signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE DE SEANCE